

Programme : Sénégal
Pour l'année : 2004

Fait le : 22-11-2003



I - CONTEXTE

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique, le Sénégal a une situation géographique particulière. Il a une frontière au nord avec la Mauritanie, au sud avec la Guinée-Bissau, au sud-est avec la Guinée, à l'est avec le Mali et dans le Sud avec la Gambie. La capitale, Dakar, était également celle de l'ancienne Afrique-Occidentale française. Le pays compte 9 millions d'habitants, dont environ 2 % de personnes handicapées physiques ou mentales.

Selon le classement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Sénégal a un indicateur du développement humain de 0,423 et est classé 155^e (sur 162 pays).

Le Sénégal connaît une certaine stabilité sociale et politique en dépit du conflit en Casamance.

Cette guerre qui oppose l'armée sénégalaise aux forces du Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC) dure depuis vingt ans. Cependant, des avancées notables ont été observées dans la recherche d'une paix définitive et durable. Les récentes assises du MFDC, tenues les 6, 7 et 8 octobre 2003, confirment cette volonté significative des belligérants de déposer les armes pour se consacrer au développement socioéconomique de la région naturelle de Casamance. La Casamance est une zone fortement minée, et les accidents par mines se sont accrus depuis quatre ans environ.

Le Sénégal a signé et ratifié la convention d'Ottawa et participe activement à toutes les conférences mondiales de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines. Au niveau national, cette campagne n'est pas suivie.

Le système sanitaire du Sénégal est de type pyramidal (cases / postes de santé / centres de santé / hôpitaux régionaux / centres hospitaliers universitaires). Dans le cadre de la décentralisation administrative initiée par les autorités, un transfert de compétences s'est opéré dans les domaines de la santé et de l'éducation, au bénéfice des régions. Les politiques de santé sont donc élaborées à la base, par les collectivités locales (districts et régions), sous la coordination du ministère. Malgré les efforts du Gouvernement pour atteindre la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fixée à 9 % du budget national, les ressources allouées à ce secteur sont inférieures à ce pourcentage (7,26 %) et, en tout cas, ne permettent pas d'édifier une offre suffisante pour satisfaire la demande. La couverture sanitaire demeure en conséquence très faible : seuls 65 % de la population ont accès à un service de santé à moins de 5 kilomètres, et il y a seulement 1 médecin pour 13 210 habitants.

II - HISTORIQUE

Handicap International est implantée au Sénégal depuis janvier 1996 et reconnue par l'Etat du Sénégal sous l'agrément n° 011 779 MFEF/SDC du 29 décembre 1995. Le programme Sénégal était sous la responsabilité de la direction régionale Afrique de l'Ouest jusqu'en 2001, puis est devenu autonome sur le plan administratif. Un directeur de programme a été nommé en janvier 2001.

Domaines d'intervention

- Restructuration et réhabilitation des centres d'appareillage et de chirurgie orthopédique.
- Mise en place d'un dispositif favorisant la socialisation de l'enfant dans son cadre de vie.
- Mise en place d'un dispositif favorisant l'accès des personnes handicapées au crédit.
- Appui structurel et institutionnel aux associations de ou pour personnes handicapées.

- Réinsertion socioprofessionnelle des victimes du conflit en Casamance.
- Sensibilisation des communautés à la prévention des facteurs handicapants.

Depuis 1999, Handicap International intervient en Casamance : éducation et prévention des accidents par mines, assistance humanitaire et socioéconomique des victimes du conflit. Handicap International est sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale et du Développement social.

III - STRATEGIE

En établissant des partenariats avec les principaux acteurs (institutions publiques, organismes internationaux, ONG, associations, communautés), le programme Sénégal met en réseau les différentes structures qui interviennent en faveur de l'accès des personnes handicapées à des services sociaux de base de qualité, afin de promouvoir leur réadaptation fonctionnelle ainsi que leur intégration sociale et économique. La prise en compte des besoins fondamentaux des populations, la pérennité des actions et leur duplication constituent les principes de base de notre approche.

Cette stratégie favorise la valorisation des connaissances et savoir-faire locaux, le transfert de compétences et l'appropriation des actions par les partenaires.

IV - DESCRIPTION DES ACTIONS

Le programme Sénégal intervient selon deux principaux axes.

Axe 1 - Prévention du handicap

- 1.1. Décentralisation de l'appareillage et de la rééducation fonctionnelle
 - 1.1.1. Aménagement et construction de locaux pour la mise en place des centres régionaux.
 - 1.1.2. Formation de professionnels.
 - 1.1.3. Fourniture en équipements et consommables.
 - 1.1.4. Appui financier dégressif au fonctionnement des centres.

- 1.2. Décentralisation de la chirurgie orthopédique (projet pilote : hôpital de Ziguinchor)
 - 1.2.1. Fourniture de matériel chirurgical.
 - 1.2.2. Formation des chirurgiens régionaux.
 - 1.2.3. Collecte de données.

- 1.3. Promotion de l'utilisation de la quinine intrarectale en prévention des paralysies postinjectionnelles
 - 1.3.1. Sensibilisation au niveau du PNLN.
 - 1.3.2. Formation des étudiants infirmiers ENDSS.
 - 1.3.3. Elaboration et conception d'un protocole.

- 1.4. Programme d'éducation pour la prévention des accidents par mines (Pepam)
 - 1.4.1. Sensibiliser les populations à la prévention des accidents par mines.
 - 1.4.2. Intégrer les messages Pepam dans le programme scolaire des zones prioritaires.
 - 1.4.3. Optimiser les activités grâce à la collecte de données.

Axe 2 - Appui à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap

- 2.1. Intégration scolaire des enfants handicapés
 - 2.1.1. Mobilisation sociale.
 - 2.1.2. Formation des enseignants.

2.1.3. Aménagements pour l'accessibilité aux écoles.

2.1.4. Appareillage et fournitures scolaires.

2.2. Appui aux associations de et pour personnes handicapées à Dakar, Saint-Louis et Ziguinchor

2.2.1. Renforcement institutionnel et organisationnel.

2.2.2. Renforcement des capacités d'action des associations.

2.3. Aide d'urgence aux victimes du conflit en Casamance

2.3.1. Distribution de sets de première nécessité et de petit commerce.

2.3.2. Aide à l'obtention d'appareils et d'aides techniques.

2.4. Insertion économique des personnes en situation de handicap

2.4.1. Appui à l'élaboration et suivi des activités génératrices de revenus.

2.4.2. Accès aux caisses de crédit.

V - PUBLIC CONCERNE

Les associations de et pour personnes handicapées, les professionnels de l'appareillage, les personnes handicapées, les populations de la Casamance.

VI - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Une équipe de 40 personnes (dont 1 expatrié).

Budget 2004 : environ 262 502 827 francs CFA, soit 400 183 euros.